

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA

COMMUNE DE MINTA

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DE MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTER REGION

UPPER SANAGA DIVISION

MINTA COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

INTERNAL TENDERS
BOARD

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM) PLACEE AUPRES
DE LA COMMUNE DE MINTA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 01 / AONO/C-MINTA/CIPM/2026 DU 18/03/2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE
D'ÉDUCATION ET D'ACTIONS COMMUNAUTAIRES (CEAC) À MINTA,
DANS LA COMMUNE DE MINTA, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE
SANAGA, RÉGION DU CENTRE.

1. Objet de l'Appel d'Offres

dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public, exercice 2026, le **Maire de la Commune de MINTA**, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de MINTA, un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en procédure d'urgence, relatif aux travaux de construction d'un centre d'éducation et d'actions communautaires (CEAC) à Minta, dans la Commune de Minta, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre

2. Consistance des travaux

Les travaux à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres sont défini dans les Descriptifs des Fournitures (DF) et les Bordereaux des Prix Unitaires (BPU).

3. Allotissement/Tranche

Les prestations du présent appel d'offres sont en **un (01) lot unique**.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de **trente-cinq millions (35 000 000) Francs CFA**.

5. Délai d'exécution

La durée maximale d'exécution des travaux fixée par le MO est de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires**, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit Camerounais, catégorisées conformément aux dispositions de l'arrêté n°166/A/MINMAP du 07 juin 2022, fixant les modalités de catégorisation du sous-secteur d'activité « Bâtiments et Équipements Collectifs », dans le domaine d'intervention du Bâtiment et au communiqué n°000024/C/MINMAP/CAB/CT2 du 05 Aout 2025, rendant la production préalable de l'Attestation de catégorisation ou de

la copie donnée, en vue de participer à une consultation dans le secteur des BTP obligatoire à compter du 06 août 2025, dotées d'une expérience avérée et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux du projet susmentionné.

Par ailleurs, pour le présent Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissements Public du MINADER de l'Exercice 2026.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbré, et acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **trois cent cinquante mille (350 000) Francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

La caution de soumission ne peut pas être régularisée dans les délais réglementaires de 48 heures accordées par la Commission pour les pièces administratives absentes ou non conformes.

NB : La caution doit être accompagnée du récépissé de consignation délivrée par la Caisse de Dépôts et des Consignations (CDEC), conformément à la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024, et n°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025, L'absence du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'Hôtel de ville de MINTA, dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue dans les services du MO, sis à l'Hôtel de Ville de Minta, aux heures ouvrables, TEL : 677 22 21 12 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **soixante-dix mille (70 000) de francs CFA**, payable à la Recette Municipale de Minta.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

11. Remise des offres

Pour la soumission hors-ligne, l'Offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir dans les services du MO, sis à l'Hôtel de Ville de Minta, au plus tard le *30/04/2026, à 10 heures précises* et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 01/AONO/C-MINTA/CIPM/2026 DU 18/03/2026, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTIONS COMMUNAUTAIRES (CEAC) À MINTA, DANS LA COMMUNE DE MINTA, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, RÉGION DU CENTRE. »

À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

- Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière. Les formats acceptés sont les suivants :
- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre

12. Recevabilité des offres

- Pour la soumission hors ligne :

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- *L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;*
- *L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;*
- *L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).*

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

- Pour la soumission en ligne :

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou la non-conformité du récépissé de la CDEC et de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **20/04/2026, à 11 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Minta dans la salle des actes sise à de l'Hôtel de ville de MINTA.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

NB :

- a. *L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.*
- b. *La caution de soumission ne peut pas être régularisée dans les délais réglementaires de 48 heures accordées par la Commission pour les pièces administratives absentes ou non conformes.*

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- *1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.*
- *2^e étape : Évaluation technique des offres administrativement conformes.*
- *3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.*

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

15.1 Critères éliminatoires

15.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence ou non-conformité du cautionnement de soumission et du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis, **conformément à la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024, et n°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025, L'absence du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis entraînera le rejet pur et simple de l'offre ;**
- b) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de quarante-huit (48) heures accordée l'ors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ;
- c) Absence de l'attestation de catégorisation à l'ouverture des plis, conformément au communiqué n°000024/C/MINMAP/CAB/CT2 du 05 Aout 2025, **rendant la production préalable de l'Attestation de catégorisation ou de la copie donnée, en vue de participer à une consultation dans le secteur des BTP obligatoire à compter du 06 août 2025 ;**
- d) Production d'une pièce scannée dans le dossier Administratif ;
- e) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées dans le dossier Administratif ;

NB : La Commission Interne de Passation des Marchés Publics et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux.

15.1.2 : Offre technique

- a) Production d'une pièce scannée dans le dossier technique ;
- b) Absence de l'attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- c) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées dans le dossier technique ;
- d) Absence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Absence ou non-conformité des preuves d'acceptations des conditions du Marchés Publics (CCAP et CCTP) ;
- f) Non satisfaction d'au moins **80,00%** soit **(20/25)** des critères essentiels ;

15.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix.

15.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de **25 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Conformité de l'offre (01 critère) ;
- b) Références de l'Entreprise (02 critères) ;
- c) Personnel d'encadrement (07 critères) ;
- d) Matériels et logistique de l'entreprise (05 critères) ;
- e) Méthodologie (04 critère) ;
- f) Surface financière (01 critère) ;
- g) Preuve d'acceptation des conditions de la lettre-commande (05 critères).

N.B : Toute offre n'ayant pas obtenu cent pour cent (100%) d'avis favorables pour les critères éliminatoires et au moins quatre-vingt pour cent (80,00%) de oui d'avis favorables pour les critères essentiels sera éliminée.

15. Attribution du marché

L'Autorité Contractante attribue le Contrat au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

16. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour le seul lot disponible.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'Hôtel de ville de MINTA aux heures ouvrables, TEL677222112/655450647 dès publication du présent avis.

ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro, ou le MO/MOD au numéro

Minta, le **19 MARS 2026**

Le Maire de la Commune de Minta,

(Autorité Contractante)

Copie

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- archivage/Chrono.



Jean-Lambert NANG
Journaliste Principal h.é

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA

COMMUNE DE MINTA

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DE MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTER REGION

UPPER SANAGA DIVISION

MINTA COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

INTERNAL TENDERS
BOARD

INTERNAL PUBLIC PROCUREMENT COMMISSION (CIPM) PLACED UNDER THE MUNICIPALITY OF MINTA

NATIONAL INVITATION TO TENDER

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER UNDER EMERGENCY PROCEDURE No. 01/AONO/C-MINTA/CIPM/2026 OF 18/03/2026 FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF A COMMUNITY EDUCATION AND ACTION CENTER (CEAC) IN MINTA, IN THE MUNICIPALITY OF MINTA, HAUTE-SANAGA DIVISION, CENTER REGION.

1. Purpose of the Tender

As part of the execution of the **Public Investment Budget for the 2026 financial year**, the Mayor of the **Municipality of Minta**, acting as the **Contracting Authority**, launches on behalf of the Municipality of Minta an **Open National Invitation to Tender (AONO)** under **emergency procedure** for the **construction works of a Community Education and Action Center (CEAC)** in Minta, in the **Municipality of Minta, Haute-Sanaga Division, Centre Region**.

2. Description of the Works

The works to be carried out under this **Invitation to Tender** are defined in the **Supply Descriptions (DF)** and the **Unit Price Schedule (BPU)**.

3. Lotting / Tranche

The services under this invitation to tender are in **one (01) single lot**.

4. Estimated Cost

The estimated cost of the services after the preliminary studies is **thirty-five million (35 000 000) CFA francs**

5. Execution Deadline

The maximum time for the execution of the works set by the **Project Owner (MO)** is **ninety (90) calendar days**, starting from the date of notification of the **service order to begin the works**.

6. Participation and Eligibility

Participation in this Invitation to Tender is open to **companies under Cameroonian law**, categorized in accordance with the provisions of **Order No.166/A/MINMAP of 07 June 2022**, which defines the categorization procedures for the activity sub-sector **“Buildings and Collective Equipment”** within the building sector.

It is also in accordance with **Notice No.000024/C/MINMAP/CAB/CT2 of 05 August 2025**, which makes the prior submission of the **Categorization Certificate or its certified copy** mandatory for participation in consultations in the **public works (BTP) sector**, effective from **06 August 2025**.

These companies must have **proven experience** and demonstrate the **technical and financial capacity** required to carry out the works of the above-mentioned project.

Furthermore, for this Invitation to Tender, interested companies are invited to provide **authentic information in their bids** that will make it possible to select the company capable of carrying out the services **after a thorough and objective evaluation of their files**.

7. Financing

The works under this Invitation to Tender are financed by the **Public Investment Budget of MINADER for the 2026 Financial year**.

8. Bid Bond

Each bidder must include in their administrative documents a **bid bond**, duly stamped and signed, issued by a **bank or financial institution approved by the Minister in charge of Finance** to issue guarantees in the field of **Public Contracts**, the list of which appears in **Document 14 of the Tender File (DAO)**.

The amount of the bid bond is **three hundred and fifty thousand (350 000) CFA francs** and it must remain valid **for thirty (30) days beyond the initial validity period of the bids**.

The absence of a bid bond issued by a **first-class bank or a first-category financial institution authorized by the Ministry of Finance** to issue guarantees in Public Contracts will lead to the **automatic rejection of the bid**.

A bid bond submitted but **not related to the concerned consultation** shall be considered as **absent**.

A bid bond presented by a bidder **during the bid opening session** shall be **rejected**.

The bid bond **cannot be regularized within the regulatory period of 48 hours** granted by the Commission for missing or non-compliant administrative documents.

NB: The bid bond must be accompanied by a **deposit receipt issued by the Caisse de Dépôts et Consignations (CDEC)**, in accordance with **Circular Letter No.000019/LC/MINMAP of 05 June 2024** and **Circular No.000014/C/MINMAP/CAB of 23 July 2025**. The absence of the **CDEC receipt at the opening of bids** will lead to the **automatic rejection of the bid**.

9. Consultation of the Tender File

The tender file may be consulted during working hours at the **Minta City Hall**, as soon as this notice is published.

10. Acquisition of the Tender File

The **physical version of the tender file** can be obtained from the services of the **Project Owner (MO)** located at the **Minta City Hall**, during working hours, Tel: **677 22 21 12**, as soon as this notice is published, upon payment of a **non-refundable amount of seventy thousand (70,000) CFA francs** for the purchase of the tender file, payable at the **Municipal Treasury of Minta**.

It is also possible to obtain the **electronic version** of the tender file by **free download** from the addresses indicated above for the electronic version. However, submission of bids, whether **physical or electronic**, is subject to **payment of the tender file purchase fee**.

11. Submission of Bids

For **offline submission**, the bid in **seven (07) copies**, including **one (01) original and six (06) copies** marked as such, must reach the services of the **Project Owner (MO)** located at the **Minta City Hall**, **no later than 20/04/2026 at 10:00 a.m.**, and must bear the following mention:

“OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER UNDER EMERGENCY PROCEDURE No. 01/AONO/C-MINTA/CIPM/2026 OF 18/03/2026 FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF A COMMUNITY EDUCATION AND ACTION CENTER (CEAC) IN MINTA, MUNICIPALITY OF MINTA, HAUTE-SANAGA DIVISION, CENTRE REGION.”

“To be opened only during the bid opening session.”

File Size and Format

For **online submission**, the maximum sizes of the documents that will pass through the platform and constitute the bidder's offer are as follows:

- **5 MB** for the **Administrative Offer**
- **15 MB** for the **Technical Offer**
- **5 MB** for the **Financial Offer**

The accepted formats are:

- **PDF format** for text documents
- **JPEG format** for images

The bidder should use **compression software** if necessary in order to reduce the size of the files to be transmitted.

12. Eligibility of Bids

- **For offline submission:**

Administrative documents, the technical offer, and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed package. The documents comprising the bid are divided into three volumes, each contained in a closed and sealed envelope as follows:

- Envelope A containing the administrative documents (Volume 1);
- Envelope B containing the technical offer (Volume 2);
- Envelope C containing the financial offer (Volume 3).

The bids presented in this manner shall be placed in a single envelope, closed and sealed, bearing only the reference to the relevant Call for Tenders.

- **For online submission:**

Any bid that is incomplete according to the requirements of the Call for Tenders file will be declared inadmissible. Specifically, the absence or non-compliance of the CDEC receipt and the bid bond issued by an institution or financial organization authorized by the Minister in charge of finance to issue guarantees in the field of public procurement, or failure to comply with the templates of the documents in the Call for Tenders file, will result in outright rejection of the bid without any recourse.

A bid bond submitted but unrelated to the concerned tender is considered absent. The bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

13. Opening of Bids

The bid opening will take place in a single session on ~~16~~¹⁵/04/2026 at 11:00 AM sharp, conducted by the Internal Public Procurement Committee of the Commune of Minta in the acts hall located at the MINTA Town Hall.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a single duly authorized person of their choice, even in the case of a joint venture.

Under penalty of rejection, the administrative documents required must be submitted as originals or as copies certified true by the issuing service or the competent administrative authority, in accordance with the provisions of the Specific Rules of the Call for Tenders. They must be dated within the last three (03) months or issued after the date of signature of the Call for Tenders notice.

In case of absence or non-compliance of any administrative document at the bid opening, after a 48-hour period granted by the Committee, the bid will be rejected.

Note:

- The opening must take place no later than one hour after the deadline for receipt of bids set in the Call for Tenders file.
- The bid bond cannot be regularized within the 48-hour regulatory period granted by the Committee for missing or non-compliant administrative documents.

Minta, on **19 MARS 2026**



The Mayor of the Municipality of Minta
(Contracting Authority)

Jean-Lambert NANG
Journaliste Principal h.s